DLP 21-4-86042231 ®



Publication périodique

ISSN 0757 4029

EDITION "GRANDES CULTURES"

BULLETIN TECHNIQUE N° 6 — 3 AVRIL 1986

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA	: Premiers dépôts de pontes observés dans le Berry.
CEREALES D'HIVER	: Effectuer les désherbages antigraminées ou antidicotylédones avec les produits racinaires. Produits : voir dépliant vert 1986 en pages 3 et 4 (document à conserver).

- COLZA -

CHARANCON DE LA TIGE :

● Suite aux arrivées sur les cultures des 17 et 18 Mars signalées dans le bulletin N° 4 du 21 Mars, les premières pontes de Charançon de la tige sont observées dans les zones concernées (Cher, Indre et petites régions limitrophes).

● Les captures en cuvettes jaunes sont nulles depuis le 20 Mars. Ceci confirme que ces insectes ne sont bien piégés par la cuvette jaune que lors de leur vol d'arrivée, et que celle-ci ne permet plus de détecter les insectes en activité sur la parcelle.

⟶ Attention aux cultures où la cuvette aurait été installée trop tard. Dans les parcelles des régions concernées qui n'auraient pas été traitées comme indiqué dans le bulletin N° 4, effectuer un traitement dès que possible.

- TOURNESOL -

DESHERBAGE :

Deux nouveaux produits ne figurant pas dans l'information communiquée dans le bulletin N° 5, en page 2, viennent d'être homologués sur tournesol :

- DUELOR (Ciba Geigy) à 2,2 l/ha appliqué en présemis incorporé : spécialité essentiellement antigraminées, nécessitant un complément antidicotylédones.
- SONALAN M (Eli Lilly) à 5 kg/ha, appliqué en présemis incorporé : spécialité à la fois antigraminées et antidicotylédones.

Nous ne disposons pas encore d'informations suffisantes sur leur efficacité et leur sélectivité.

- CEREALES D'HIVER -

DESHERBAGE :

● La reprise nette de végétation et la bonne production actuelle de racines de tallage sont propices à l'utilisation d'antigraminées racinaires à base d'urées substituées.

⟶ Faire attention aux stades limites d'application (voir dépliant vert ITCF ci-joint) :

- Produits à base de chlortoluron : début tallage (microsec) à mi-tallage (liquide).

Abonnement annuel : 125 F - Chèque à l'ordre du Régisseur de Recettes à envoyer à l'adresse ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, Rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX - Tél. 38 86.36.24
ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret)



Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : A. SIMONIN - CPPAP N° 530 AD

P43

- Toutes spécialités contenant du metoxuron ou de l'isoproturon : fin tallage.

● L'ALLIE (antidicotylédone à action racinaire) doit s'appliquer sur adventices non présentes ou peu développées (voir bulletin N° 4 page 3).

➡ Il devient urgent d'effectuer les traitements avec ce produit.

TYPHULA :

● Quelques nouveaux cas de parcelles atteintes nous ont été signalés (se reporter au bulletin N° 4 du 21 Mars, page 3).

➡ Aucune lutte en végétation n'est possible.
➡ Une lutte préventive est possible par traitement de semences. La spécialité BAYTAN 15 est efficace sur cette maladie qui concerne essentiellement l'orge et l'avoine d'hiver.

- CEREALES DE PRINTEMPS -

LIMACES :

● Les semis de céréales de printemps atteignent le stade 1 feuille. A ce stade, ils sont particulièrement exposés aux attaques aériennes de limaces.

➡ Surveillez et traitez dès l'apparition des premiers dégâts (feuilles dilacérées).

- MAIS -

RECTIFICATIF :
Une erreur s'est glissée dans le dépliant SPV-AGPM joint au précédent bulletin, concernant la dose d'utilisation des produits à base de bromoxynil phénol : il faut lire 2,4 l/ha et non 2-4 l/ha.

DESHERBAGE : Se reporter au dépliant AGPM-SPV joint au bulletin précédent (à conserver).

Le désherbage de PRELEVEE reste la méthode de base.

● En présence de dicotylédones ou de graminées non résistantes :
➡ une intervention à base de triazines est en principe suffisante.

● En présence présumée de digitaires, sétaires, panics résistants aux triazines :
➡ utiliser préventivement un produit efficace sur graminées résistantes : DUELOR, PRIMEXTRA, LASSO, TAZASTOMP, MAIZOR, AMEXINE, CAPSOLANE, SUTAN.

● En présence de dicotylédones résistantes : amaranthes, chénopodes, morelles, renouées :
➡ le désherbage de prélevée devra être complété par un traitement de postlevée efficace sur dicots résistantes (voir dépliant).

Attention :
● Préférer CAPSOLANE, DUELOR, PRIMEXTRA, LASSO dans les sols riches en matière organique (plus de 4 %).
● Les produits à base de toluidines (TAZASTOMP C, MAIZOR, AMEXINE) n'ont qu'une sélectivité de position vis-à-vis du maïs. Les grains mal enterrés ne lèveront pas et il n'existe pas de culture de remplacement possible en cas de retournement. Leur emploi est déconseillé sur sols très filtrants ou gorgés d'eau. Risque de phytotoxicité important en cas de fortes pluies.

TRAITEMENTS DE SOL : (se reporter au dépliant AGPM-SPV).

● Pour les applications en plein de lindane (produit le plus performant en cas de fortes populations de taupins), respecter un délai d'au moins une semaine entre l'application et le semis.